

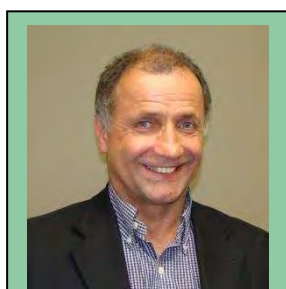
Solidarité agricole

Juin 2015, vol. 28, n° 3

UPA POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR
Estrie

L'Union des producteurs agricoles

ÉDITORIAL



François Bourassa, président

Bonjour productrices et producteurs,

J'espère que vous lisez cet éditorial à la chaleur et que la neige a fondu. Pour l'Union, les dossiers chauds ne prendront pas de vacances. Que l'on parle de la financiarisation des terres, des compensations promises, et toujours non connues, pour les pertes que causera l'importation

additionnelle de 17 000 tonnes de fromage ou les négociations du Partenariat Transpacifique (PTP) qui culminent, l'Union ainsi que les fédérations spécialisées concernées multiplient les pressions et les actions de sensibilisation afin que des gains soient enregistrés.

Tous ces dossiers auront un impact sur le revenu des producteurs. Pour assurer la rentabilité des fermes, il faut d'abord protéger notre droit de produire et la possibilité d'être propriétaire de nos outils de travail. Maintenir la possibilité pour la relève d'accéder à la propriété représente un défi. Le soutien de la FADQ et du ministère de l'Agriculture doit demeurer. Il faut conserver les enveloppes financières mais aussi légiférer afin que le foncier n'attire pas davantage de spéculateurs. D'autres gouvernements sont intervenus, le gouvernement du Québec doit agir.

La Commission de l'agriculture se penche en ce moment sur la possibilité d'alléger la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*. L'Union, appuyée de plusieurs groupes dont Équiterre et la Fondation David Suzuki, s'oppose au transfert de ces responsabilités vers les paliers municipaux. En moyenne 4 000 ha par an sont déjà soustraits du territoire agricole. En cette année internationale des sols, il semble de plus en plus

évident qu'il faille protéger le maigre 2 % des sols disponibles pour l'agriculture.

Du côté fédéral, une campagne de sensibilisation est en cours afin que le gouvernement respecte ses engagements de ne pas sacrifier, ni d'affaiblir la gestion de l'offre dans le cadre des négociations du PTP, malgré les fortes pressions de la part d'autres pays. Il ne faut toutefois accepter aucun compromis qui réduirait l'efficacité de notre outil (voir p.4-5).

Si je reviens plus près de la ferme et des personnes qui y vivent, l'Union a toujours été préoccupée par la santé et la sécurité à la ferme. Ça concerne les accidents de travail toujours trop nombreux, mais aussi la santé et la qualité de vie des familles agricoles. Même si être agriculteur est considéré comme le plus beau métier du monde, les statistiques nous interpellent. Un nombre plus élevé de producteurs vivent de l'anxiété et de la détresse comparativement au reste de la population. Les chiffres sur le suicide démontrent tragiquement la même tendance.

C'est le plus beau métier parce qu'on vit près de la nature, près de sa famille et qu'il est possible de prendre des décisions en tant qu'entrepreneur. Pour ces mêmes raisons, les causes de stress sont très présentes. De surcroît, il faut se plier aux aléas de la température, à la réglementation toujours plus restrictive, à la paperasse et aux périodes de travail intense.

Former des gens dans chaque instance de notre Union peut aider à répondre aux appels à l'aide. Il est primordial de garder l'œil ouvert pour déceler les signes de détresse chez nos voisins et nos proches. Parler et briser l'isolement peut sauver des vies.

Tentez de relaxer entre les périodes plus intenses cet été et trouvez le moyen de vous amuser.

François Bourassa

SOLIDARITÉ AGRICOLE

Périodique produit et publié par la
Fédération de l'UPA-Estrie

4300 boul. Bourque, Sherbrooke, Qc J1N 2A6
819 346-8905 (fabrication syndicale)

Sans frais 1855 741-8905

www.estrie.upa.qc.ca

Distribution : fermes familiales de l'Estrée

Tirage : 2 900 exemplaires

Dépôt légal : ISSN 1488-4372

Envois poste-publication no de convention :
40026310

ESPACES PUBLICITAIRES

Abonnements : 2 850 familles agricoles

ANNONCER VOS ACTIVITÉS

Valéry Martin 819 346-8905

vmartin@upa.qc.ca

Date de tombée : 14 août 2015

Date de parution : 3 septembre 2015

Dans ce numéro :

Municipalités, amies ou ennemies?..3	
Mobilisation PTP.....	4-5
RAP Grandes cultures.....	7
Vos obligations SST 2 ^e partie.....	9
Semer sans s'intoxiquer	11
Gourmand dans les Cantons	14

Bienvenue aux nouveaux membres*

#	Entreprise	Membres	Production	Syndicat local
1.	Ferme laitière Sweet view Inc.	Annette Santschi et Shayne Brus	Laitière	Coaticook
2.		Patrice Benjamin	Laitière	Coaticook
3.	La Ferme le Clos des Pins SENC	Mireille Del Vechio et Mario Rouleau	Bovine	Des Sources
4.	Groupe Fleur de Lys Inc.	Denis Rodrigue et William Roy Dubuc	Laitière	Des Sources
5.	Érablière Gros Pin Inc.	Vincent Poisson	Acéricole	Granit
6.	Érablière Le Mirage SENC	Nicole Larochelle, Marc-André et Pierre-Luc Chouinard	Acéricole	Granit
7.		Marco Doyon	Acéricole et bovine	Haut-Saint-François
8.	9139-2480 Québec Inc.	David Leblond	Laitière	Haut-Saint-François
9.		Laurent Busque	Bovine	Haut-Saint-François
10.	Ferme du Coq à l'Âne de Bury SENC	Julie et Marylin Ouellet, Sébastien et Frédéric Verville	Maraîchère	Haut-Saint-François
11.		Sylvie Duquette et René Couture	Cultures commerciales	Memphrémagog
12.		Debbie McDougall	Maraîchère	Memphrémagog
13.		Joël Bonn	Maraîchère	Memphrémagog
14.	Construction Marco Robert	Marco Robert	Chevaux	Memphrémagog
15.	Germain et Ginette Bisailon SENC	Ginette Bernier et Germain Bisailon	Cultures commerciales	Val-Saint-François & Sherbrooke
16.		Nancy Houle et Éric Gagnon	Acéricole	Val-Saint-François & Sherbrooke

* Un nouveau membre est un producteur (nouvelle entreprise) ayant signé volontairement son bulletin d'adhésion depuis la dernière parution.

Crédit de cotisation pour les fermes ayant des revenus bruts de moins de 20 000 \$

Une mesure de crédit de cotisation est en vigueur à l'UPA et s'applique à certaines entreprises agricoles. Ce crédit vise à soutenir les fermes de groupe à faible revenu en les allégeant d'un paiement équivalent au montant d'une cotisation simple pour l'année 2016.

**Informez-vous!
Le crédit de cotisation,
c'est peut-être pour vous!**

Parmi les conditions de base pour être admissible au programme de l'UPA :

- ✓ Être un producteur agricole enregistré comme une ferme à cotisation double pour l'année courante (2015), (652 \$);
- ✓ Être en conformité avec le règlement sur les cotisations en ayant acquitté ses cotisations à l'UPA, et ce, incluant l'année en cours;
- ✓ Faire la démonstration de revenus agricoles bruts d'une valeur inférieure à 20 000 \$ pour l'année 2014;
- ✓ Remplir le formulaire conçu à cet effet et l'expédier à l'UPA **avant le 31 octobre 2015** (le crédit s'appliquant sur l'avis de cotisation de 2016).

Si vous répondez à tous les critères, vous pourriez bénéficier d'un crédit équivalent à 331 \$, soit le coût d'une cotisation simple à l'UPA. Veuillez vous procurer le formulaire auprès de votre fédération régionale ou sur le site Internet de l'UPA (www.upa.qc.ca/fr/ressources/producteurs) ou encore en téléphonant au 450 679-0540 poste 8213.

Si votre demande satisfait aux conditions du programme de l'UPA, votre dossier sera ajusté pour le 1^{er} janvier 2016, et la ferme sera automatiquement considérée comme un producteur individuel.



**POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR**

L'Union des producteurs agricoles

Municipalités, amies ou ennemies?

François Roberge, conseiller à la vie syndicale

Si le monde agricole est en pleine mouvance, les intervenants qui l'encadrent le sont tout autant. On ne peut que constater que les municipalités et les MRC détiennent de plus en plus de pouvoirs qui influencent vos activités quotidiennes et ont un impact sur la prospérité, voire la rentabilité de vos entreprises.

Lors d'une formation offerte par M^e Stéphane Forest, de la Direction des affaires juridiques de l'UPA, des élus et des employés de l'UPA-Estrie ont pris conscience de l'ampleur des pouvoirs et de l'influence qu'exercent les municipalités. Elles peuvent, entre autres :

- Imposer des distances séparatrices entre les activités d'élevage ou d'épandage et les activités non agricoles;
- Implanter un zonage de production interdisant certaines productions dans un secteur donné;
- Interdire le bruit après le coucher du soleil ou le bruit provenant des ventilateurs d'étable (Règlement sur les nuisances);
- Restreindre les odeurs et la poussière provenant des activités agricoles;
- Imposer des normes d'abattage d'arbres restrictives.

Sans compter que les MRC ont maintenant la responsabilité, mais non l'obligation, d'entretenir les cours d'eau. Mise en garde : même si vous pensez que c'est un simple fossé ou qu'il n'est pas verbalisé (reconnu dans un écrit officiel), informez-vous. Il se peut que ce soit vraiment un cours d'eau.

Heureusement, plusieurs outils facilitants pour le secteur agricole sont mis en place. L'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement de la zone agricole (PDZA) se veulent des vecteurs de choix pour faire valoir les besoins et les attentes de l'agriculture et ce que le milieu agricole peut apporter à la pérennité des municipalités.

Municipalité, amie ou ennemie? Là n'est pas la question. Cette décentralisation de pouvoir signifie simplement que l'on ne doit pas oublier cet intervenant qui prend de plus en plus de place dans la gestion de vos entreprises. Il est important de développer une belle collaboration avec les acteurs des municipalités, tout en suivant attentivement leurs orientations.

Vous avez des inquiétudes ou des attentes face aux pouvoirs des municipalités? Vous êtes tombés sur un avis public annonçant l'adoption d'un règlement inquiétant pour la zone agricole? N'hésitez pas à contacter un administrateur ou une administratrice de votre syndicat local de l'UPA. Vos représentants sont là pour vous. Vous trouverez leurs coordonnées sur notre site web www.estrie.upa.qc.ca. Cliquez sur le menu déroulant «Choisir votre syndicat».

L'agriculture a toujours été et sera encore un moteur économique pour la majorité des municipalités de l'Estrie. Agissons maintenant et favorisons les partenariats.

Les Sources en action



La MRC des Sources a entrepris le processus de révision de son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) en vue d'identifier des orientations et des objectifs de réduction des matières résiduelles pour les cinq prochaines années. Ce plan, quoique très positif pour le développement durable de notre territoire, peut avoir un impact important pour nos entreprises agricoles, notamment lorsqu'il sera question des plastiques agricoles.

Un représentant du Syndicat local de l'UPA des Sources siègera à la Commission de consultation publique de la MRC afin de défendre vos droits. C'est un dossier à suivre...

À la rencontre des producteurs et productrices – Les suites

Le projet *À la rencontre des producteurs et productrices* se poursuit. À ce jour, plus de 35 % des producteurs et des productrices ont été rencontrés. Nous visons 100 % pour l'automne. Si vous n'avez pas encore été contacté, ne désespérez pas. Les administrateurs et administratrices du Syndicat local de l'UPA des Sources poursuivent la démarche. N'hésitez pas à leur confier vos besoins et vos attentes.

Mobilisation pour la négociation du Partenariat transpacifique (PTP)



Les
Producteurs
de lait
du Québec

Chères productrices,
Chers producteurs,

En 2012, le Canada s'est joint à la négociation multilatérale de libre-échange du Partenariat transpacifique (PTP) qui réunit une douzaine de pays de la zone Asie-Pacifique, dont les États-Unis, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, l'Australie et le Japon.

Dans cette négociation, le Canada subit de fortes pressions de certains de ses partenaires pour faire des concessions dans la gestion de l'offre. Malgré l'engagement de nos politiciens sur la protection de la gestion de l'offre, le premier ministre Stephen Harper a déclaré en mars dernier, à propos des négociations en cours du PTP: « *Nous sommes devant des choix difficiles dans cette négociation. Nous avons des secteurs où, de toute évidence, nous voyons de grands avantages pour le Canada et d'autres où il y aura des défis* ». L'expérience de l'entente Canada-Europe au niveau du secteur laitier et les signaux politiques, dont cette déclaration, nous laissent craintifs pour le futur.

Le rythme de ces négociations, qui demeurent secrètes, s'est accéléré dernièrement et elles entreraient dans une phase où des enjeux très délicats tels que l'agriculture seront abordés. D'autres rencontres sont prévues à la fin mai et le Canada continuera certainement d'être la cible de pressions intenses pour ouvrir ses marchés sous gestion de l'offre. L'expérience de l'entente de libre-échange avec l'Europe nous a appris qu'à ce stade, la négociation peut se conclure très rapidement et que des concessions importantes peuvent être faites, avec des conséquences très négatives pour nos marchés et nos revenus. **Il faut donc agir maintenant, avant la conclusion d'une entente.**

Un plan d'action a été mis en place à la fin mars afin d'accroître la pression sur le gouvernement canadien, seul décideur de cette entente. Nous sommes rendus à l'étape où nous devons intensifier notre présence auprès de la population afin de soutenir nos élus canadiens dans la fermeté de leur position, de promouvoir les retombées positives des productions sous gestion de l'offre ainsi que l'importance

pour le Québec et le Canada de préserver ces bénéfices dans les négociations de libre-échange. Nous avons produit à cet effet un site internet : fortsetunis.ca. **Jusqu'à l'élection fédérale de l'automne, nous devons démontrer au gouvernement Harper, à ses élus et aux candidats la détermination des producteurs à conserver l'intégralité de la gestion de l'offre,** comme le ministre Maxime Bernier s'est engagé à le faire lors de l'assemblée générale annuelle des producteurs de lait en avril dernier. Le maintien intégral de la gestion de l'offre, c'est aussi protéger l'intérêt des Canadiens dans cette négociation, car l'économie canadienne bénéficie grandement de la contribution du secteur laitier.

Nous devons donc assurer une visibilité de nos messages à plusieurs niveaux et **nous sollicitons votre collaboration afin de participer à une campagne d'affichage.** Ce sont les bureaux régionaux de l'UPA qui coordonneront la distribution du matériel en collaboration avec les productions sous gestion de l'offre.

D'autres actions sont prévues et vous serez bientôt communiquées.

Afin de vous aider à expliquer la raison de vos actions, vous trouverez au verso de cette lettre des arguments en faveur de la gestion de l'offre.

En espérant que vous prendrez le temps de participer à cette mobilisation, car les enjeux sont cruciaux et les conséquences peuvent être majeures pour les productions sous gestion de l'offre et toutes les communautés où leur présence est importante pour la vitalité et les services aux autres secteurs.

Salutations cordiales.

Bruno Letendre
Président

LA GESTION DE L'OFFRE EST UNE BONNE AFFAIRE POUR LE CANADA ET LES CANADIENS;

- Seulement pour le secteur laitier (producteurs et transformateurs), retombées économiques (directes, indirectes et induites) considérables (emplois, PIB, recettes fiscales) pour les Canadiens
 - 19 milliards de dollars pour le PIB
 - 3,6 milliards en recettes fiscales
 - 215 000 emplois de qualité
- Au Québec seulement
 - Plus de 6 milliards de PIB
 - 1,3 milliard de taxes et d'impôts
 - 83 000 emplois
- De 2009 à 2013, la contribution au PIB du secteur laitier québécois a augmenté de 17 % alors que le PIB total du Québec n'augmentait que de 8,8 %.

REVENU STABLE ET ÉQUITABLE AUX PRODUCTEURS, SANS SUBVENTIONS

- Depuis le début de l'année 2015, le prix du lait aux producteurs a chuté de 30 à 40 % en Europe, aux États-Unis et en Océanie
- Les producteurs de lait européens reçoivent des paiements directs pour soutenir leur revenu
- Produits locaux de grande qualité, avec les normes les plus élevées, issus d'une agriculture durable

UNE OUVERTURE DES MARCHÉS SERAIT CATASTROPHIQUE POUR NOS SECTEURS

- On ne peut pas concurrencer le climat de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie ou l'échelle de production et les subventions américaines
- L'économie du pays et des régions serait très durement touchée (pertes d'emplois, PIB et revenus fiscaux)
- Le coût pour les gouvernements serait considérable (compensation et soutien)
- Sécurité alimentaire des Canadiens, approvisionnement en produits locaux, de haute qualité, menacés

TOUS LES PAYS ONT DES SECTEURS SENSIBLES À PROTÉGER DANS LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES. CELLE DU PTP NE FAIT PAS EXCEPTION.

- Sucre aux États-Unis : pour l'industrie, un accès supplémentaire de 100 000 à 200 000 tonnes (1 % à 2 % de la consommation) serait désastreux
- Produits laitiers aux États-Unis : ils n'auraient pas discuté sérieusement avec la Nouvelle-Zélande et l'Australie

LE CANADA A SIGNÉ PLUSIEURS ACCORDS EN PROTÉGEANT LA GESTION DE L'OFFRE. IL PEUT LE FAIRE DANS CETTE NÉGOCIATION.

COALITION POUR UN MODÈLE AGRICOLE ÉQUITABLE,
LA GESTION DE L'OFFRE



UPA POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR
L'Union des producteurs agricoles

FORTS ET UNIS

POUR LA GESTION DE L'OFFRE

Nouvelle liste d'envoi de votre *Solidarité agricole*

La liste d'envoi postal du bulletin *Solidarité agricole* a été modifiée afin d'atteindre davantage de producteurs agricoles. Si vous êtes copropriétaire d'une entreprise agricole, vous devriez recevoir un exemplaire par adresse de domicile. À l'inverse, si vous possédez plusieurs entreprises, vous ne devriez recevoir qu'un seul exemplaire à votre domicile.

Si ce changement vous cause des ennuis ou pour toute modification à votre dossier de producteur, veuillez composer le 819 346-8905 ou sans frais 1 855 741-8905. Faites le 3 pour parler à un responsable du service des cotisations.



JE recycle aujourd'hui...
pour lui demain!

**Programme de recyclage
des contenants vides de pesticides et de fertilisants**

Participez du 1^{er} juin au 30 septembre

- Posez un geste pour votre environnement.
- Réduisez votre empreinte écologique à la ferme.
- Économisez en utilisant vos pesticides et vos fertilisants jusqu'à la dernière goutte.

3 gestes faciles qui font toute la différence

- 1. Rincez**
les contenants vides
- 2. Retirez**
les bouchons et les livrets d'instructions
- 3. Rapportez**
les contenants chez votre détaillant participant



Merci d'agir aujourd'hui... pour demain!

Plus de détails à www.agrirecup.ca

AgriRECUP

En collaboration avec
UPA
POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR
L'Union des producteurs agricoles

Sites de collectes en Estrie

Semestrie Inc.

6935, rte Louis-St-Laurent
Compton, JOB 1L0
819 835-9334

Centre Végétal Coop de l'Estrie

691, rue Akhurst
Coaticook, J1A 2S2
819 849-9123

SynAgri Lennoxville

5, rue Massawipi
Lennoxville, J1M 1L3
819 564-1801

Standish Distribution Inc.

1025, rue Pope
Cookshire, JOB 1M0
819 875-3386

William Houde Compton

345, chemin Cochrane
Compton, JOB 1L0
819 835-1919

SCA St-André d'Acton

923, rue Landry
Acton-Vale, JOH 1A0
450 546-2791

SCA Lac-Mégantic-Lambton

136, rue Principale
Lambton, G0M 1H0
418 486-7474

Connaissez-vous le RAP Grandes cultures?

Stéphanie Forcier, conseillère à la vie syndicale

Le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) est un outil gratuit alimenté par des conseillers agricoles, des dépisteurs et des chercheurs visant à informer les producteurs agricoles sur la présence et l'évolution des ennemis des cultures. Coordonné par le MAPAQ et le Centre de recherche sur les grains (CÉROM), auquel contribue financièrement la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec, cet outil offre aussi des renseignements régionalisés et des stratégies d'intervention intégrées.

En 2015, le RAP Grandes cultures publiera des avertissements et bulletins d'information principalement sur les ennemis suivants : la fusariose de l'épi du blé et de l'orge, la légionnaire uniponctuée, le puceron du soya, les ravageurs du canola (les altises, le charançon de la silique et le méligèthe des crucifères), la rouille jaune du blé, la tipule des prairies, le ver-gris noir et le ver-gris occidental des haricots. Le dépistage/piégeage se fera également pour d'autres ravageurs, tel que la cécidomyie du chou-fleur, la cécidomyie orangée du blé, la chrysomèle des racines du maïs, les insectes du sol (hanneton, mouche des semis et ver fil-de-fer) et le nématode à kyste du soya.

Autres productions aussi visées par les avertissements :

Arbres de Noël	Légumes (carotte-céleri-laitue-oignon)	Légumes (maïs sucré)	Petits fruits
Bleuet nain	Légumes (crucifères)	Légumes (solanacées)	Pommes de terre
Cultures en serre	Légumes (cucurbitacées)	Pépinières ornementales	Pommiers
	Légumes (général)		Vignes

Inscrivez-vous par courriel pour recevoir les alertes à l'adresse suivante:

<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/Services/Pages/InscriptionRAP.aspx>

De plus, le RAP a souvent recours à des producteurs-dépisteurs intéressés à suivre de près l'état phytosanitaire de leur champ. Si cette option vous intéresse, communiquez avec Katia Colton-Gagnon, coordonnatrice du projet, par courriel à katia.colton-gagnon@cerom.qc.ca ou au 450 464-2715, poste 242.



Dans le cadre de l'Année internationale des sols, le Syndicat des producteurs de cultures commerciales de l'Estrie organise conjointement avec le MAPAQ et d'autres partenaires l'**Expo San-T-Sols** qui aura lieu le **10 septembre** au Pavillon Sévigny à Lennoxville.

L'animateur Errol Duchaine sera le porte-parole de cette journée consacrée à des conférenciers de renom, des exposants et des démonstrations de machineries.

La programmation complète sera publiée dans la prochaine édition du *Solidarité agricole*.

Implication de l'Union au Sécurijour de Coaticook

Le 22 mai dernier avait lieu l'événement Sécurijour de Coaticook. Le Syndicat local de l'UPA de Coaticook a offert une participation financière de 1 000 \$ ayant servi à acheter les trousseaux de premiers soins distribués aux 180 élèves participants.

Cette journée visait à sensibiliser les élèves de 6^e année à diverses thématiques de sécurité : extincteurs portatifs, réanimation cardio-respiratoire, sécurité en VTT, matériel agricole, sécurité sur les cours d'eau, petits outils et bien d'autres.



Soulignons aussi la participation des Producteurs de lait de l'Estrie qui ont commandité les berlingots de lait au chocolat distribués aux élèves lors de l'activité.

Concours *Ma ferme Mon monde*, nouvelle formule

Valérie Giguère, responsable du Centre d'emploi agricole de l'Estrie (CEA)

AGRIcarrières donne un nouveau souffle au concours *Ma ferme mon monde*. Ce concours vise à souligner et reconnaître les entreprises agricoles qui se démarquent par l'originalité et la qualité de leurs pratiques en gestion des ressources humaines.

Dorénavant, chaque CEA a pour mandat de nommer une entreprise qui se distingue par une bonne idée ou une démarche innovatrice de gestion des ressources humaines (GRH). Le processus pour sélectionner cette entreprise appartient à chaque fédération régionale.

Nous aimerions recevoir vos suggestions afin de pouvoir choisir la meilleure idée parmi celles-ci. *La Terre de chez nous* publiera un reportage sur les lauréats du concours.

Pour l'Estrie, le reportage sera diffusé dans le cahier régional de la Terre de chez nous du 19 août. Si vous connaissez des entreprises qui se démarquent, vous pouvez contacter Valérie Giguère à vgiguere@upa.gc.ca ou au 819 346-8905, poste 124 d'ici le 24 juin.



Adhérez à la Mutuelle de prévention de l'UPA dès maintenant

La Mutuelle de prévention de l'UPA est un regroupement d'employeurs qui s'engagent dans une démarche de prévention afin de rendre leur milieu de travail sécuritaire. Les performances du groupe se traduisent par des économies sur les cotisations à la CSST.

Bien entendu, ces économies n'apparaissent pas dès votre première année d'adhésion. Cependant, en adhérant à la mutuelle, vous bénéficiez d'une foule de services tels qu'une visite annuelle d'un conseiller en prévention qui vous aidera à monter avec vous un plan de prévention adapté à votre entreprise, ainsi qu'un service d'accompagnement en cas de réclamations à la suite d'un accident du travail. C'est une des meilleures façons de rendre votre environnement de travail sécuritaire!

Contactez-nous pour plus d'information, nous sommes disponibles pour vous rencontrer! Valérie Giguère, conseillère à vgiguere@upa.gc.ca ou 819 349-8905, poste 124.



La formation continue vous donne rendez-vous à l'automne

Jessica Mackey, répondante en formation agricole

Votre Collectif en formation agricole fait relâche à partir du 12 juin, nous continuerons cependant à recueillir vos suggestions et besoins de formation. N'hésitez pas à nous contacter : rfaestrie@upa.gc.ca, ou 819 346-8905, poste 114.

Prochaine formation : Cueillette de champignons forestiers comestibles, 11 septembre à St-Camille. Inscriptions en ligne au www.formationagricole.ca

Nous vous souhaitons une récolte abondante en cette saison estivale.



Connaissez-vous vos obligations? (2^e partie)

Valérie Giguère, responsable du Centre d'emploi agricole de l'Estrie (CEA)

Dans la dernière édition du *Solidarité agricole*, le Centre d'emploi agricole et la Mutuelle de prévention de l'UPA vous avaient proposé une série de questions/réponses sur vos droits et obligations en tant qu'employeur. Voici donc la deuxième et dernière partie de cet article portant sur des aspects généraux de la santé et de la sécurité au travail en agriculture.



1. La loi interdit-elle à un employé de travailler seul sur une exploitation agricole?

NON : Il est permis à un employé de travailler seul, mais l'employeur doit établir une méthode de surveillance adéquate pour toute personne appelée à travailler seule.

2. L'employé est-il tenu de participer à l'élimination des dangers au travail?

OUI : Le travailleur doit participer à l'identification et à l'élimination des risques. Le travailleur doit également :

- Appliquer les méthodes de travail sécuritaires et respecter les consignes de sécurité;
- Porter les équipements de protection individuelle requis.

3. L'inspection des lieux de travail est-elle un des meilleurs outils que possède un producteur pour rendre son milieu de travail sécuritaire?

OUI : L'employeur a l'obligation d'identifier les risques, et l'inspection du milieu de travail est une des meilleures façons pour y parvenir. S'il faut s'attaquer à plusieurs problèmes de sécurité en même temps, les plus menaçants seront traités en premier lieu. On dresse une liste. On peut déterminer les priorités avec deux paramètres seulement : la gravité potentielle et la fréquence d'exposition du travailleur.

4. Un employé a-t-il le droit de refuser d'exécuter un travail qu'il juge non sécuritaire?

OUI : Selon la loi, un travailleur a le droit de refuser d'exécuter une tâche si ce dernier croit qu'elle peut constituer un danger pour sa santé-sécurité ou celle de quelqu'un d'autre. Il ne peut pas exercer ce droit si le refus met en péril la vie, la santé ou l'intégrité physique d'une autre personne (ex: un pompier en service). Il doit aviser immédiatement son supérieur (ou un représentant de l'employeur), et lui donner les raisons de son refus de travail. Il doit rester disponible sur les lieux de travail, pour exécuter d'autres tâches, s'il y a lieu.

5. Est-il permis de ne pas mettre de protecteur sur une machine lorsque ce dernier rend difficile son utilisation?

NON : C'est permis seulement lorsqu'il est prévisible que l'installation d'un protecteur sur une machine aura pour résultat de rendre raisonnablement impraticable la fonction même pour laquelle cette machine a été conçue (ex. : une souffleuse à neige). Dans tous les autres cas, les protecteurs de pièces en mouvement sont obligatoires.

6. Lorsqu'un producteur achète un équipement neuf, est-il garanti que ce dernier respecte les normes de la CSST?

NON : La grande majorité des machines neuves sont mieux équipées que les anciennes. Toutefois, il n'est pas garanti que les équipements neufs qui sont sur le marché respectent les normes actuelles de la CSST.



4070 Boul. Industriel,
Sherbrooke, J1L 2T8
819-563-8085
SF: 1-877-306-7767
www.geopros.ca
RBQ: 8342-7617-53

- Puits artésiens
- Hydrofracturation
- Nettoyage de puits
- Géothermie
- Installation et réparation de pompe
- Vente de pompe et accessoires de pompe
- Traitement d'eau
- Soudure mobile



Source : Émilie Caron du CEA Outaouais-Laurentides

En conclusion, nous vous souhaitons un bel été avec vos employés et n'oubliez pas que nous sommes toujours disponibles pour répondre à vos besoins de main-d'œuvre. Communiquez avec nous via vgiguere@upa.qc.ca ou au 819 346-8905, poste 124.

Les producteurs du Granit, proactifs et mobilisés pour l'agroenvironnement

Mariane Paré, agr., conseillère à la vie syndicale



Les producteurs agricoles de la MRC du Granit se sont mobilisés les 29 et 30 avril dernier, pour actualiser leurs connaissances sur leur environnement et sa protection.

En tout plus d'une quarantaine de producteurs ont participé à deux journées de conférences spécifiques à la région, organisées par la Direction régionale de l'Estrie du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, le Club agroenvironnemental de l'Estrie, la MRC du Granit, l'UPA du Granit et l'UPA de Frontenac.

Patrick Chalifour du MAPAQ-Estrie a d'abord tracé le portrait agroalimentaire du Granit.* Mélanie Boucher et Gabriel Weiss du Club agroenvironnemental de l'Estrie ont présenté la caractérisation des bassins versants de la rivière Chaudière et la rivière aux Bluets, ainsi que des techniques de contrôle d'érosion des champs. Un constat est évident : les agriculteurs utilisent de plus en plus de méthodes de cultures limitant les sols à nu ce qui améliore leur préservation. Les bandes riveraines sont de plus en plus respectées ce qui contribue à diminuer l'érosion des rives.

Daniel Bernier, spécialiste de l'agroenvironnement de l'UPA et François Thomas, aménagiste de l'UPA-Estrie ont décortiqué et expliqué le *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA) et les sanctions qui s'y rattachent.

Alain Gagnon, ingénieur agronome du MAPAQ-Estrie a donné plusieurs exemples de contrôle de l'érosion en terrain vallonné. La géomatique, le géopositionnement et l'amélioration des connaissances des sols permettent maintenant de prédire où la pluie pourrait creuser des rigoles. Il est donc possible d'effectuer des travaux préventifs.

Rémi Morin et Patrice Gagné, responsables de ces dossiers à la MRC du Granit ont présenté la caractérisation des cours d'eau de la MRC et les actions à entreprendre pour demander aux citoyens de corriger les manquements avant de prévoir des mesures plus coercitives pour les fautifs.

Le président de l'UPA de Frontenac, Serge Lapointe et le vice-président de l'UPA du Granit, René Lachance, tous deux producteurs laitiers à Lambton et Stornoway, sont satisfaits de la participation des producteurs à cette activité de sensibilisation et d'acquisition de connaissances. Ils constatent que les producteurs ont fait beaucoup pour la protection de leur environnement. Malgré une réglementation très coercitive, les producteurs sont majoritairement proactifs dans leurs actions environnementales.

*http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Regions/Estrie/ProfilRegion/Granit_profil_2010.pdf

**SES ÉTUDES
MA PRIORITÉ**

**Agriculteurs
Employeurs Conciliants**

Région de Sherbrooke
➢ Ferme Sainte-Catherine, Sherbrooke

MRC de Coaticook
➢ Ferme Miroc, Ste-Edwidge-de-Clifton
➢ Ferme Carbonneau, Coaticook
➢ Ferme Hans Stirnimann, Ste-Edwidge-de-Clifton
➢ Ferme du CIARC, Coaticook
➢ Ferme M. Grenier et fils, Stanstead

MRC des Sources
➢ Ferme Renédith, Wotton
➢ Ferme Philise, Wotton
➢ Ferme La Seigneurie, Saint-Camille
➢ Ferme Arnolait Holsteins, Wotton

MRC du Haut St-François
➢ Plantation Benoit Labbé, Weedon
➢ Ferme Josaphat Girard et fils, Westbury

> ENGAGEZ-VOUS !
SOYEZ RECONNU COMME
EMPLOYEUR-CONCILIANT :
jechoisismonemployeur.com

Producteurs agricoles
PRÉPAREZ VOTRE RELÈVE !
Une main-d'œuvre qualifiée, une relève formée,
ça passe d'abord par la diplomation ou la qualification.

**conciliation
études-travail
Estrie**
jechoisismonemployeur.com

Sherbrooke 819 563-1600, poste 111 | MRC de Memphrémagog 819 843-3007, poste 229 | MRC du Val-Saint-François 819 845-5900
MRC des Sources 819 879-7667, poste 229 | MRC du Haut-Saint-François 819 832-1513, poste 109 | MRC du Granit 819 583-1101, poste 240
MRC de Coaticook 819 849-0440, poste 230

Semer sans s'intoxiquer

Marie-Eve Tanguay, agronome, Club agroenvironnemental de l'Estrie



Bien semer est un art. Il faut ajuster le semoir, la vitesse du tracteur, connaître son sol, choisir le bon hybride, la bonne variété et, bien se protéger et pas seulement du soleil. La très grande majorité des semences utilisées en agriculture sont traitées avec des insecticides et des fongicides ou des fongicides seuls. Ces produits sont ajoutés pour améliorer les chances de germination, MAIS il ne faut jamais oublier que les pesticides peuvent avoir des répercussions sur votre santé.

Tous les ans, des producteurs sont victimes d'intoxications aux pesticides. Le Centre antipoison du Québec dénombre 1 500 cas aigus par année. C'est sans compter les intoxications mineures comme le mal de tête, mit sur le compte de la chaleur et du soleil, et les effets à long terme. Sur 500 000 ha de cultures traitées aux néonicotinoïdes chaque année, les probabilités que des accidents arrivent sont élevées.

On peut aussi se poser des questions sur la nécessité de traiter les semences avec des néonicotinoïdes. Nous avons déjà parlé dans le *Solidarité agricole* (juin 2014) des doutes soulevés par des études scientifiques sur le rendement des semences traitées et des dommages qu'elles peuvent causer.

Si vous avez vraiment besoin de semences traitées aux néonicotinoïdes, voici quelques trucs pour vous aider à travailler tout en restant en santé.

Avant le semis :

- Penser à changer le filtre à air du tracteur;
- Garder les poches de semences hors de la portée des animaux et les manipuler avec précaution;
- Bien calibrer votre semoir;
- Stopper la turbine lors du remplissage pour ne pas générer de poussière;
- Ne jamais brasser les semences à main nue. Toujours porter des gants pour les manipuler et utiliser un outil pour les égaliser;
- Porter un équipement de protection individuel : chapeau, lunettes, masque (à cartouche de préférence), survêtement de type Tyvex, gants, bottes. Ne pas oublier de les jeter après utilisation ou de bien les nettoyer. Ne pas entrer dans votre véhicule avec vos vêtements pleins de poussière.

Après le semis :

- Garder un registre des semences utilisées;
- Ne pas réutiliser, brûler ou jeter aux poubelles les sacs vides;
- Ne pas utiliser d'air comprimé pour nettoyer le semoir, mais plutôt des brosses et des pinceaux;
- Consulter un médecin si vous avez des problèmes de santé (mal de tête, étourdissement, vomissement, irritation cutanée ou oculaire, fatigue, perte d'appétit);
- Apporter l'étiquette des semences, si vous allez à l'hôpital.

N'oubliez pas que les conseillers du Club agroenvironnemental de l'Estrie peuvent vous aider à dépister les insectes ou à ajuster le semoir. Tous les printemps, vous êtes pressés. C'est compréhensible, mais faites attention à vous!

Numéros importants

Centre antipoison : 1 800 463-5060

Urgence-environnement : 1 866 694-5454

Info-santé : 811

Intoxication des colonies d'abeilles : 1 866 381-1717

Prochaines journées champs:

Certaines dates restent à déterminer. Communiquez avec le Club agroenvironnemental de l'Estrie pour connaître le calendrier des activités estivales au 819 820-8620, sans frais : 1 866 820-agro (2476).



**DES HOMMES ET DES FEMMES
FIERS D'INNOVER ET
RESPONSABLES PAR NATURE.**

www.leseleveursdeporcsduquebec.com

**Les Éleveurs
de porcs de l'Estrie**

François Roberge, conseiller à la vie syndicale

Transport des animaux fragilisés

Depuis quelques années, les transporteurs d'animaux de l'Estrie reçoivent des infractions en lien avec la *Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire* de l'ACIA. Les dispositions de cette loi ont donc un impact financier direct et indirect pour les éleveurs d'animaux de l'Estrie et de l'ensemble du Québec. Selon M^e Ghislain Richer, de la firme d'avocats Richer et Associés, responsable légal du dossier, certaines dispositions de la loi seraient anticonstitutionnelles et peuvent être invalidées, car :

- Les dispositions de la loi ne permettent pas la défense de diligence;
- Les dispositions de la loi ne permettent pas la défense d'erreur;
- Il s'agit d'une loi pénale qui est basée sur la prépondérance de preuve plutôt que sur une preuve hors de tout doute raisonnable.

Un jugement invalidant certaines dispositions de ladite loi s'appliquerait donc **à tous les éleveurs d'animaux** de l'Estrie et à ceux de l'ensemble du Québec, et ce de manière rétroactive.

En accord avec les principes énumérés précédemment, les Éleveurs de porcs de l'Estrie se sont engagés à soutenir M^e Richer dans les démarches visant à rendre la loi invalide.

AGA 2015

L'assemblée générale annuelle des Éleveurs de porcs de l'Estrie s'est tenue le 16 avril dernier avec un taux de participation de 26.4 %. Lors de l'assemblée, trois grandes préoccupations sont ressorties :

- 1. Le financement des syndicats régionaux.** Il a été mentionné que les syndicats régionaux doivent disposer de suffisamment de fonds pour être dynamiques sur leur territoire et être en mesure de jouer pleinement leur rôle auprès des éleveurs. Une réalité accrue avec l'adoption du rapport de responsabilité sociale adopté en 2014.
- 2. Le transport des animaux fragilisés.**
- 3. La sécurité du revenu.** On a souligné l'importance de s'assurer que La Financière agricole du Québec détienne la marge budgétaire nécessaire pour appuyer les revenus des éleveurs.



Hommage à Isidore Roy

Lors de l'assemblée annuelle 2015, les Éleveurs de porcs de l'Estrie ont rendu hommage à Isidore Roy pour son implication syndicale de plus de 50 ans et son apport à la production porcine en Estrie.

Formation

Ajuster vos bâtiments aux nouvelles normes de bien-être animal (BEA) - Trucs et astuces -

Les Éleveurs de porcs de l'Estrie vous invitent à une formation **GRATUITE** dans une ambiance décontractée. Un repas vous sera servi avant la formation.

Mercredi 17 juin 2015
17 h 30

Restaurant au Coffret de l'Imagination
125, rue Michaud à Coaticook

La formation permettra aux éleveurs de mieux comprendre les réglementations entourant l'agrandissement d'une porcherie sans augmentation du nombre d'unités animales.

Coût : gratuit pour les membres
25 \$ pour les non-membres

Réservation : 819 346-8905, poste 119

Heureusement, vous n'êtes pas seule, les Agricultrices de l'Estrie sont là!

Yolande Lemire, présidente, Les Agricultrices de l'Estrie

Devenir membre de la Fédération des agricultrices du Québec, vous y avez pensé, mais le projet est souvent mis de côté. Le conseil d'administration des Agricultrices de l'Estrie est en mode recrutement non seulement pour augmenter son nombre de membres, mais parce qu'il est inconcevable de ne retrouver qu'un si petit nombre de femmes en Estrie prêtes à discuter de la profession et des préoccupations des agricultrices. Devenir membre de ce regroupement c'est tirer profit de la force collective et de la solidarité de nous toutes.



Les Agricultrices de l'Estrie regroupent des femmes qui prennent le temps de regarder les femmes qui les entourent. Avocate, notaire, thérapeute, présidente, directrice générale dans des domaines variés, chacune d'elle a fait sa place. Il en va de même en agriculture. On y retrouve des femmes gestionnaires, agronomes, agroéconomistes, techniciennes, piscicultrices, acéricultrices, copropriétaires, etc. Toutes partagent les mêmes préoccupations : poursuivre leur implication, participer à la réussite par leur travail et réaliser leurs rêves (personnels et professionnels).

Le regroupement des Agricultrices de l'Estrie désire outiller les agricultrices dans leur milieu de travail par des gestes concrets comme de la formation ou de l'information. En s'associant à d'autres organismes, le regroupement s'implique aussi dans des actions visant l'amélioration de conditions comme la conciliation travail-famille et la sécurité à la ferme. Les Agricultrices de l'Estrie proposent aussi des rencontres conviviales, des temps d'échange, de ressourcement et des contacts.

Alors, dites-nous, à quand notre rencontre?

Samuel Labrèque, nouveau coordonnateur Interrégional-Sud du Québec



C'est un honneur pour moi de pouvoir contribuer à l'essor de la relève agricole du Québec. À titre de coordonnateur interrégional de la FRAQ pour le Sud du Québec, je compte apporter mon expertise en matière d'analyse stratégique et de communication. Je suis titulaire d'une maîtrise en politiques publiques à l'École de politique appliquée de l'Université de Sherbrooke. Mon expérience à titre d'attaché politique au cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux fut un apprentissage inestimable en matière de relations publiques, de gestion et des rouages du politique.

C'est lors d'un stage à l'Assemblée nationale en 2011 que j'ai réellement saisi l'importance de l'agriculture au Québec, en travaillant dans le cadre de la commission parlementaire sur le livre vert pour une politique bioalimentaire, *Donner le goût du Québec*.

Mon bureau est situé à Sherbrooke, dans les locaux de la Fédération de l'UPA Estrie, et je couvrirai les régions de l'Estrie, de la Montérégie et du Centre-du-Québec. Vous pouvez me joindre au 819 346-8905, poste 106 ou via samuellabrecque@upa.qc.ca.

« Le monde agricole ne peut être géré par des théories, il est régi par la réalité. »
- Olivier de Kersauson, *Homme libre... toujours tu chériras la mer!*

Qu'est-ce qu'un coordonnateur de la FRAQ?

Le projet de FRAQ 2.0 a été bâti afin d'augmenter le service et le soutien à la relève. Pour ce faire, il aura fallu remodeler la structure de l'organisation en développant un réseau efficace et ordonné, formé de quatre permanents qui accompagneront leurs syndicats régionaux respectifs. Ces ressources sont choisies en fonction de leurs expertises différentes et travailleront à temps plein au service de la relève agricole du Québec. Comment? Notamment en s'adaptant aux besoins de chaque syndicat, en outillant les élus de la relève, en organisant des activités de mobilisation et en créant des liens solides avec des partenaires.



Gourmand dans les Cantons

Ghislain Lefebvre, directeur, Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE)

Cet été, un tout nouvel outil permettra aux consommateurs branchés de trouver les adresses des producteurs Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est, des épiceries partenaires et des marchés publics et de solidarité, il s'agit du circuit Gourmand dans les Cantons.

Ce circuit est disponible sur l'application Baladodécouverte que les utilisateurs de téléphones intelligents et de tablettes peuvent télécharger sur App Store ou sur Google Play. Une fois téléchargé, il suffit de repérer le circuit Gourmand dans les Cantons et l'application permet aux utilisateurs de voir des photos de l'entreprise ainsi que son adresse. La géolocalisation de l'appareil permet de facilement se rendre sur les lieux. Chemin faisant, le passager du véhicule pourra également lire quelques textes sur l'histoire de l'entreprise et la description de ses produits.

Dans le monde de 2015, de plus en plus de consommateurs utilisent des appareils mobiles pour trouver ce qu'ils cherchent et savoir s'y rendre. Le projet de Baladodécouverte permet aux entreprises membres de Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est de profiter de la solution pour appareils mobiles et ainsi répondre au besoin de mobilité de leurs clients sans avoir à investir plus que le coût de leur adhésion annuelle.

Maintenant que le circuit est en place, c'est le temps de le faire connaître aux gens de la région et aux visiteurs afin qu'ils l'utilisent et trouvent les producteurs et les transformateurs, en campagne comme à la ville! De la visibilité sera déployée dans les boutiques des producteurs, les marchés, les épiceries... et bien sûr sur le Web!

Alors, rendez-vous sur App Store ou sur Google Play pour télécharger l'application Baladodécouverte ou consulter le circuit à partir de votre ordinateur à l'adresse www.baladodecouverte.com/circuits/517/gourmand-dans-les-cantons--producteurs--epiciers--marches. Ce projet a été réalisé grâce à la participation financière du ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Découvrez le circuit Gourmand dans les Cantons



**Téléchargez
Baladodécouverte**



ATTENTION

**À partir
de 400 \$**

Tensions parasites

TENSIONS PARASITES

TENSIONS PARASITES



La Fédération de l'UPA-Estrie vous offre la possibilité de mesurer les tensions parasites sur vos terres. Roland Marchand peut vérifier les tensions parasites au coût de base de 400 \$. Notez que certains frais peuvent s'ajouter selon les cas.

Ces travaux peuvent être admissibles à une subvention du Réseau Agriconseils Estrie.

Prenez rendez-vous en appelant dès maintenant Roland Marchand au 819 878-3594.

Le Haut-Saint-François en action

Brigitte Tardif, conseillère à la vie syndicale

Reconnaître l'importance de l'agriculture et de la foresterie sur le territoire du Haut-Saint-François, ÇA VOUS APPARTIENT!

C'est ce que le sondage relié au Plan de développement de la zone agricole (PDZA) dévoilera si vous répondez au questionnaire le plus tôt possible. En effet, il ne s'agit que de quelques minutes de votre temps pour démontrer aux différents partenaires de la MRC que l'activité agricole et forestière est bel et bien présente sur le territoire.

Les 830 producteurs et productrices occupent 78 % du territoire soit 180 196 hectares. À l'heure actuelle, le taux de réponse n'est que de 25 %. Votre collaboration assure de présenter le vrai portrait agricole et forestier de votre MRC. La réussite de cette caractérisation dépend de votre participation.

Reconnaître que le secteur agroalimentaire peut devenir un moteur de l'économie de la MRC du Haut-Saint-François, C'EST PRIMORDIAL ET C'EST GRÂCE À VOTRE IMPLICATION QUE NOUS POURRONS Y ARRIVER!

Le même exercice fait l'an dernier dans la MRC des Sources a atteint un taux de réponse supérieur à 60 %. Pour vous encourager à dépasser cet objectif, de généreux prix sont offerts aux participants, dont deux tablettes électroniques. Consultez le site de la MRC pour les détails : <http://www.mrchsf.com/projets-pdza.html>.

À la rencontre des producteurs et productrices – Les suites

Plus de 25 % des producteurs et productrices du Haut-Saint-François ont été rencontrés à ce jour. Les administrateurs et administratrices du Syndicat local de l'UPA du Haut-Saint-François poursuivent la démarche. N'hésitez pas à les accueillir ou à participer aux différents événements organisés en cours d'année puisque c'est avec votre collaboration que nous pourrons tous ensemble, DYNAMISER notre milieu.

Date à retenir : votre assemblée générale annuelle aura lieu le 22 septembre 2015 à la salle Guy-Veilleux de Cookshire. N'oubliez pas de l'inscrire à votre agenda.

Sondage PDZA du Val-Saint-François

Des prix de participation remis à des agriculteurs du Val-Saint-François

Valéry Martin, conseillère aux communications

Six grands gagnants se partagent plus de 1 000 \$ en prix de participation, dont une tablette électronique Samsung pour avoir répondu au sondage dans le cadre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC du Val-Saint-François.



« L'opinion des agriculteurs est très importante pour nous : avec un taux de participation au sondage de près de 50 %, nous sommes très satisfaits. Grâce aux réponses obtenues, nous serons en mesure de dresser un portrait éclairant des besoins et des enjeux de l'agriculture dans notre MRC », a affirmé Laurent Tremblay, président de l'UPA du Val-Saint-François et de Sherbrooke et membre du comité directeur du PDZA du Val-Saint-François.

De gauche à droite : Karine Bonneville (MRC), Stéphane Chagnon et Ghislain Gagnon (Érablière La Palette Dorée), Germain Pouliot (Amateur de sanglier), Sonia Poulin (Ferme R. Senc.), Laurent Tremblay (UPA du Val-Saint-François et de Sherbrooke), Aurélie Lieutenand (productrice ovine) et Luc Cayer (MRC du Val-Saint-François).



POSSIBILITÉ
D'ÉLÈVE
D'UN JOUR

50%
à l'école

OBTIENS UN
DEP et un DES
SIMULTANÉMENT

50%
en stage

TERMINE TES ÉTUDES SECONDAIRES DANS UN CONTEXTE ET UN ENCADREMENT DIFFÉRENTS

FORMATIONS OFFERTES

- Abattage manuel et débardage forestier
- Production acéricole
- Production animale

La Maison Familiale Rurale du Granit est un centre de formation pour les filles et garçons de 15 à 17 ans des niveaux 3^e, 4^e et 5^e secondaire qui sont intéressés à réussir autrement.

LA MAISON FAMILIALE RURALE DU GRANIT À SAINT-ROMAIN

Si tu aimes les métiers manuels, que tu as de l'intérêt pour l'agriculture ou la forêt, et que tu as le goût de découvrir un nouvel environnement pour apprendre et pratiquer ce que tu apprends, ON A UNE ÉCOLE POUR TOI.

La MFR du Granit en est à sa 13^e année d'existence. Première du genre au Québec, elle a accueilli plus de 400 élèves dont 90% ont obtenu un diplôme.

Ce qui rend la MFR unique, c'est sa formule deux semaines à l'école, deux semaines en stage. Une formule pédagogique dynamique qui rejoint les jeunes qui ont besoin de bouger, d'apprendre autrement. Cette formule leur permet de poursuivre en même temps un DES et un DEP et offre une solide expérience soit 40 semaines de stage, pour l'élève qui débute en 4^e secondaire et 60 semaines, pour celui ou celle qui débute en 3^e secondaire.

Pendant les deux semaines à l'école, les élèves vivent en résidence dans un cadre supervisé et animé. En effet, de nombreuses activités sont offertes le soir soit : gymnase, cinéma, billard, ateliers de soudure, de mécanique, piscine, ping-pong. Une vie de groupe dynamique et intéressante où l'on met l'accent sur les valeurs comme l'entraide, l'esprit d'équipe et le bénévolat.

Tous vers la réussite

Pendant la période de stage, l'élève réside chez son maître de stage au sein d'une famille expérimentée et accueillante. Un maître de stage supervise le jeune, répond à ses questions et communique son savoir et sa passion du métier.

La MFR du Granit, c'est aussi une équipe d'enseignants dynamique et expérimentée qui encadre ses élèves et dispense une formation de qualité.

Chez nous, l'élève est l'artisan de sa formation. Les enseignants, les animateurs, le maître de nuit et les maîtres de stage sont là pour le guider vers l'excellence.

Les installations de la MFR comprennent, entre autres un atelier mécanique, une résidence qui vient tout juste d'être agrandie, une érablière de 14 000 entailles. Cette dernière est accessible grâce au comité de développement de St-Romain.

Encore plus loin

La MFR du Granit a permis à plusieurs jeunes de terminer leur secondaire et d'obtenir un DEP. De plus, 40 % des diplômés ont poursuivi leurs études soit vers un autre DEP, des études collégiales ou une formation universitaire dans un domaine en lien avec leur formation, leurs goûts ou leurs aptitudes.



MAISON
FAMILIALE
RURALE
DU GRANIT

819 583-5910 poste 1600
105, rue du Couvent, Saint-Romain

www.mfrgranit.com

